

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00098
Numéro SIREN : 829 842 285
Nom ou dénomination : A & P COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2022 sous le numéro de dépôt 1815

A&P COURTAGE

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 4, square Commandant L'Herminier – 29200 BREST

829 842 285 BREST

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

Le premier mars

A dix heures trente

Au siège social,

La Société A&P CONSEILS, SAS au capital de 1 000 €, sise 4, square Commandant L'Herminier – 29200 BREST, 812 503 217 RCS BREST Associée Unique de la société A&P COURTAGE, représentée par Monsieur Patrick GUILLOU, son Président

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société, sans liquidation,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prononce par anticipation la dissolution de la Société à compter de ce jour.

En application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de son associée unique, la Société **A&P CONSEILS**, SAS au capital de 1 000 €, sise 4, square Commandant L'Herminier – 29200 BREST, 812 503 217 RCS BREST, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la seule réserve qu'à l'issue du délai d'opposition prévu par la loi, les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celle-ci ait été rejetée en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

PLC

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

La Société A&P CONSEILS

Représentée par son Président

Monsieur Patrick GUILLOU

